

Datum: 11.05.2016

LA LIBERTÉ
QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG



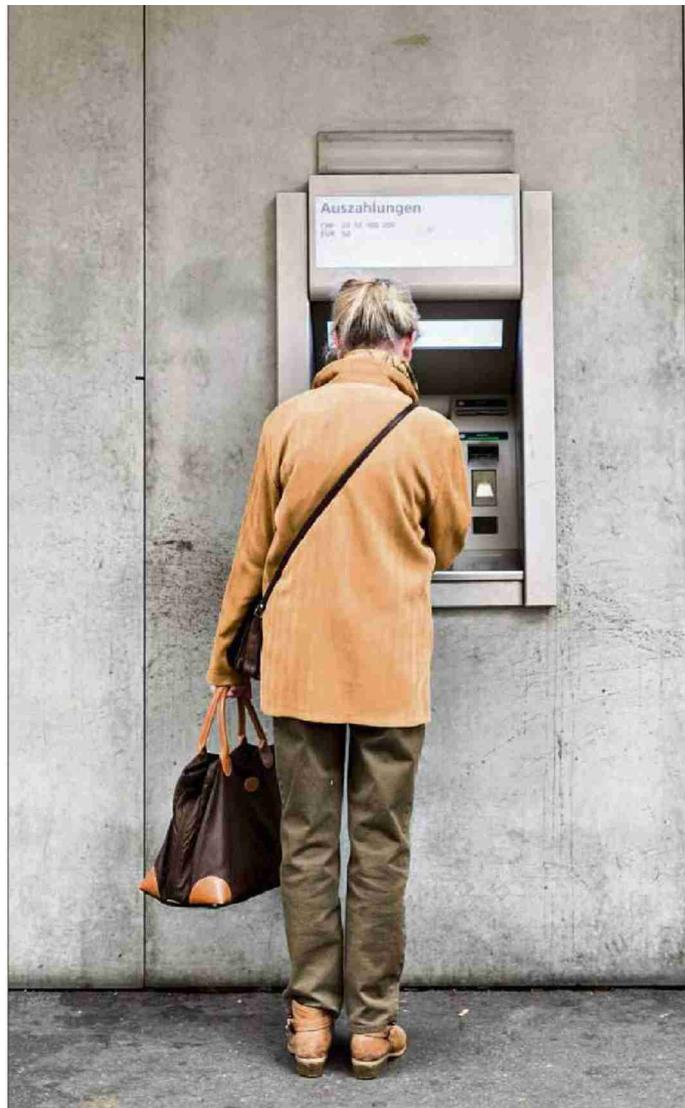
La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.208
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 6
Fläche: 66'033 mm²

Le deuxième pilier vacille

PRÉVOYANCE • *De gros nuages planent sur les caisses de pension: leurs rendements ont chuté à 0,8% l'année dernière. Les rentes des futurs retraités ont encore diminué.*



Le marasme au niveau des caisses de pension influe sur le niveau des rentes d'une partie de la population. KEYSTONE



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.208
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 6
Fläche: 66'033 mm²

SANDRINE HOCHSTRASSER

On les savait sous pression avec le vieillissement de la population, mais leur situation s'est encore aggravée en 2015. Les institutions de prévoyance professionnelle, financées par les salariés, les employeurs ainsi que le marché financier, ne peuvent quasiment plus compter sur l'apport de ce dernier. Les rendements des caisses de pension ont chuté de 6,4% en 2014 à 0,8% en 2015.

Le risque global pesant sur ces institutions «a nettement augmenté en 2015», constate la commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle qui présentait hier son rapport annuel. Un document qui va apporter de l'eau au moulin de la droite lors du prochain débat sur la réforme Prévoyance vieillesse 2020.

Les actions à la peine

Les causes de cette morosité financière sont connues: la crise en Europe et la fin du taux plancher ont conduit à l'introduction de taux d'intérêt négatifs. Les obligations de la Confédération à dix ans, par exemple, ont reculé à -0,1% fin 2015. Le marché des actions n'a pas été bon. «Même l'immobilier n'offre plus que de faibles rendements», déplore la commission de surveillance.

«La prévoyance professionnelle traverse une des périodes les plus difficiles de son histoire. Une amélioration rapide des taux d'intérêts paraît illusoire», commente le professeur André Dubey, membre de la commission.

De nombreuses institutions ont revu leurs calculs, reconnaissant qu'il faudrait davantage de capital aujourd'hui pour financer leurs engagements futurs. Cette évaluation plus prudente a eu un impact sur leur taux de

couverture (le rapport entre la fortune disponible et les engagements) qui a diminué de 2,4% en moyenne en 2015.

Les rentes s'amenuisent

Résultat? Elles ont revu à la baisse leur promesse et réduit les rentes des futurs bénéficiaires - les retraités actuels ne sont pas touchés. Le taux de conversion, c'est-à-dire la part de l'avoir accumulé qui sera versé chaque année au retraité, a diminué en 2015. Il est passé en moyenne de 6,05% en 2014 à 5,83% en cas de retraite à 65 ans dans les institutions sans garantie étatique (elles représentent plus de 90% des assurés actifs).

Mais ces efforts ne suffisent pas, selon la commission de surveillance. Les promesses d'intérêts sont encore trop élevées. «C'est le plus grand risque auquel les institutions de prévoyance sont exposées. Toutes n'ont pas pu ou voulu adopter des mesures suffisantes», affirme la vice-présidente, Vera Kupper Staub.

Il subsiste un seuil légal du taux de conversion de 6,8% pour la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle, qui concerne les assurés jusqu'à 84600 francs de salaire - en deçà, les caisses de pension sont libres de déterminer le taux, ce qui explique que la moyenne globale se situe à 5,83%.

Adaptation demandée

«Ce taux de conversion de 6,8% n'est plus réaliste», juge Pierre Triponez, le président de la commission. «La marge de manœuvre des institutions est quasiment nulle. Il faut adapter la loi», poursuit-il. L'abaissement de ce plancher à 6% est défendu par le Conseil fédéral et le Conseil des Etats

dans le cadre de la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Et il sera débattu dès demain au sein de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national.

«Ce taux de conversion de 6,8% n'est plus réaliste»

PIERRE TRIPONEZ

«On sait qu'un taux de conversion de 6,8% ne peut plus actuellement être garanti», note le socialiste Jean-François Steiert, membre de ladite commission. «Par contre, cela n'empêche pas de trouver des mesures de compensation pour maintenir le niveau des rentes, enchaîne le Fribourgeois. On pourrait par exemple commencer à cotiser avant 25 ans pour accroître le capital vieillesse.»

Le débat au National va porter sur de tels mécanismes de compensation. Et le socialiste de prévenir: «Il faut pouvoir offrir quelque chose d'acceptable à la population, qui craint de voir fondre ses rentes. Sinon le parlement s'expose à une nouvelle claque en votation populaire.»

L'échec de 2010

Le 7 février 2010, les Suisses avaient rejeté sèchement (près de 73% des voix) une adaptation du taux de conversion minimal à 6,4%. «Des mesures étaient déjà nécessaires en 2007. La situation ne s'est pas améliorée depuis», rappelle Pierre Triponez à l'égard des politiques. I